

341.16:001 III

## LA QUESTION RACIALE

L'importance que le problème de la race a prise dans le monde moderne n'a guère besoin d'être soulignée. L'humanité n'oubliera pas, de longtemps, les injustices et les crimes qui ont donné au mot « race » une résonance si tragique. La fin qu'elle poursuit, comme sa structure même, destinait l'Unesco à prendre position dans un débat qui affecte directement la vie de millions d'êtres humains, qui est cause d'innombrables conflits et qui a, lui aussi, sa source « dans l'esprit des hommes ». Le préambule de l'Acte constitutif de l'Unesco, promulgué en 1945, met le racisme au nombre des plaies sociales que la nouvelle institution se doit de combattre. Cette charte déclare en effet que « la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes ».

L'action positive que l'Unesco s'apprête à entreprendre pour lutter contre le préjugé racial a été déclenchée par une résolution du Conseil économique et social des Nations Unies. Celui-ci, au cours de sa sixième session, en 1948, s'est adressé à l'Unesco pour lui demander d'envisager l'opportunité « de proposer et de recommander l'adoption générale d'un programme de diffusion de faits scientifiques destinés à faire disparaître ce qu'on est convenu d'appeler les préjugés de race ».

A la suite de cet appel, la Conférence générale de l'Unesco adopta, en 1949, trois résolutions qui prévoyaient la recherche et la diffusion des « données scientifiques concernant les questions de race », et enfin « la préparation d'une campagne d'éducation fondée sur ces données ».

La confusion qui règne au sujet de la notion de race est telle qu'aucune campagne contre les préjugés qui en dérivent

n'est concevable sans une définition du terme, susceptible de recevoir l'approbation des différents milieux scientifiques, et sans une mise au point de l'état actuel de la question raciale. C'est dans cette intention qu'une commission fut réunie à la Maison de l'Unesco en décembre 1949. Elle était composée d'anthropologues et de sociologues appartenant à divers pays. Après de longs débats, les experts rédigèrent la déclaration dont on lira le texte plus loin. Chaque terme en a été pesé avec soin et rien n'a été négligé pour offrir au public, « de façon simple et claire », les conclusions auxquelles la science est parvenue en matière de race.

Une fois établi sous sa forme finale, ce document a été soumis à de nombreux savants, dans divers pays, qui l'ont examiné dans le détail et qui, en plus d'un cas, ont suggéré des additions et des amendements. La compétence et l'objectivité de ceux qui ont apposé leur signature à cette déclaration ne sauraient être mises en doute.

En organisant la réunion d'experts dont devait sortir cette importante déclaration sur le problème de la race, l'Unesco reprenait, à quinze ans de distance, un projet que l'Institut international de coopération intellectuelle aurait souhaité réaliser, mais qu'il dut abandonner pour se plier à la politique d'apaisement qui caractérisa la période d'avant guerre. Mazaryk et Bénès avaient pris l'initiative d'une conférence destinée à rétablir devant la conscience mondiale la vérité sur la question raciale, qui était devenue un des pivots de l'idéologie et de la politique nazies. Les hommes de science, unanimes, souhaitaient que l'occasion leur fût offerte de dénoncer devant l'opinion internationale l'absurdité du dogme raciste. Cette satisfaction ne leur fut pas donnée. La propagande nazie put exercer ses ravages sans qu'un organisme international vînt s'y opposer.

La connaissance de la vérité ne contribue pas toujours à modifier une attitude émotive qui tire sa force des profondeurs du subconscient ou de facteurs étrangers à la réalité des faits, mais elle a l'avantage d'empêcher la justification rationnelle d'actes ou de comportements répréhensibles inspirés par des sentiments peu avouables. L'Unesco possède la volonté et les moyens de rendre accessibles à tous les résultats auxquels la science est parvenue, si ceux-ci peuvent aider à atténuer les haines qui séparent les groupes humains. Elle y réussira d'autant mieux qu'elle aura le souci de présenter les faits dans toute leur complexité, sans chercher à dissimuler nos ignorances et nos doutes.

Le problème de la race s'est posé devant la science au début du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où les grands systèmes évolutionnistes se constituaient. Malheureusement, du terrain purement scientifique il glissa rapidement vers celui de la politique, si bien que les discussions qu'il a suscitées sont rarement restées étrangères aux passions et aux préjugés du moment.

La psychologie, la biologie et l'anthropologie culturelle, qui ont connu un remarquable essor au cours des cinquante dernières années, ont permis de mener de vastes enquêtes et des recherches expérimentales, dont les résultats sont consignés en termes généraux dans la déclaration publiée ci-après. N'oublions pas, toutefois, que des méthodes et des techniques nouvelles sont mises en œuvre chaque jour pour contrôler les données obtenues. A l'heure actuelle, il est impossible de démontrer qu'il existe entre « races », du point de vue de l'intelligence et du tempérament, d'autres différences que celles qui résultent du milieu culturel. Si demain des tests plus perfectionnés, des études plus compréhensives venaient à prouver que les « races » se distinguent par des facultés ou des dispositions innées, la position morale de l'Unesco n'en serait pas modifiée. Le racisme est une expression particulièrement virulente et mesquine de l'esprit de caste. Il se caractérise par la croyance en la supériorité innée et absolue d'un groupe humain, arbitrairement défini, par rapport à d'autres groupes tout aussi artificiellement constitués. Loin d'être fondé sur des faits scientifiques, il est généralement un défi à la méthode scientifique. En tant qu'idéologie et sentiment, le racisme est, par nature, agressif. Il porte atteinte aux valeurs morales essentielles, en flattant le goût de la domination et en exaltant le mépris de l'homme. Le souci de la dignité humaine veut que tous les citoyens soient égaux devant la loi et bénéficient à égalité des avantages qu'elle leur garantit, quelles que soient leurs différences physiques ou intellectuelles. Elle ne sait voir en chacun d'eux qu'un être humain qui a droit aux mêmes égards et à un égal respect. Devant la conscience universelle, il doit en être de même pour tous les peuples de la terre. Peu importe alors que la diversité de leurs dons soit due à des causes biologiques ou culturelles.

Le problème de la race, tel qu'il se présente à l'époque actuelle, ne peut être résolu que par l'action conjointe de différentes disciplines scientifiques, car il se situe à la fois sur des plans biologique, social et moral. Par des brochures, dont la rédaction sera confiée à des spécialistes éminents,

l'Unesco s'emploiera à faire connaître à un vaste public les résultats obtenus dans ces divers domaines.

De nombreuses recherches ont été entreprises sur les conflits inter-raciaux et sur les éléments de toutes sortes qui les déchaînent. Le moment est venu de nous pencher sur les sociétés qui ont réussi, dans une large mesure, à résoudre ces antagonismes en faisant fi des différences raciales. C'est dans cet esprit que la Conférence générale de l'Unesco réunie à Florence a recommandé pour 1951 l'étude des relations raciales au Brésil. Cette grande république, dont la civilisation a reçu l'apport direct de plusieurs races différentes, souffre moins que d'autres de l'effet de préjugés qui, dans des pays de composition ethnique analogue, sont à l'origine de tant de mesures vexatoires et cruelles. Nous sommes encore mal renseignés sur les facteurs qui ont amené une situation si favorable et, à bien des égards, exemplaire. Dans l'état actuel des sciences sociales, des spéculations générales ne suffisent pas. Les mécanismes sociaux, psychologiques et économiques qui ont, à des degrés divers, contribué à rendre cette harmonie possible doivent être analysés au cours d'enquêtes minutieuses faites sur le terrain par des spécialistes. Les résultats de ces enquêtes feront l'objet de publications qui stimuleront ceux qui luttent pour introduire ailleurs des relations inter-raciales plus paisibles et plus heureuses.

Quel que soit l'effort déployé en ce domaine par l'Unesco, elle ne pourrait, à elle seule, venir à bout du plus tenace et du plus répandu de tous les préjugés humains, si elle ne comptait sur l'appui des groupes et des organisations qui, dans de nombreux pays, se sont constitués pour le combattre. A tous ceux que révolte l'idée que des millions d'êtres humains sont voués, du fait de leur naissance, à l'humiliation et à la misère, l'Unesco apporte son concours et l'espoir que la lutte contre les méfaits du racisme deviendra une entreprise commune de tous les peuples de la terre.

TEXTE DE LA DÉCLARATION PUBLIÉE  
LE 18 JUILLET 1950

1. Les savants s'accordent en général à reconnaître que l'humanité est une et que tous les hommes appartiennent à la même espèce, *Homo sapiens*. Il est, en outre, communément admis que tous les hommes sont issus vraisemblablement d'une même souche : les différences qui existent entre les divers groupes humains sont dues au jeu de facteurs évolutifs de différenciation, tels que la modification dans la situation respective des particules matérielles qui déterminent l'hérédité (gènes), le changement de structure de ces mêmes particules, l'hybridation et la sélection naturelle. Des groupes plus ou moins stables et plus ou moins différenciés se sont ainsi constitués, qui ont été classés de diverses manières, avec des intentions différentes.

2. Du point de vue biologique, l'espèce *Homo sapiens* se compose d'un certain nombre de groupes, qui diffèrent les uns des autres par la fréquence d'un ou de plusieurs gènes particuliers. Mais ces gènes eux-mêmes, auxquels doivent être imputées les différences héréditaires qui existent entre les hommes, sont toujours en petit nombre si l'on considère l'ensemble de la constitution génétique de l'homme et la grande quantité de gènes communs à tous les êtres humains, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent. Bref, les ressemblances entre les hommes sont beaucoup plus grandes que leurs différences.

3. Une race, biologiquement parlant, peut donc se définir comme un groupe parmi ceux qui constituent l'espèce *Homo sapiens*. Ces groupes sont susceptibles de croisements les uns avec les autres. Mais, du fait des barrières qui les ont plus ou moins isolés dans le passé, ils offrent certaines différences physiques résultant des particularités de leur histoire biologique. Ils représentent les variations d'un même thème.

4. En résumé, le mot « race » désigne un groupe ou une population caractérisé par certaines concentrations, relatives quant à la fréquence et à la distribution, de gènes ou de caractères physiques qui, au cours des temps, apparaissent, varient et souvent même disparaissent sous l'influence de facteurs d'isolement géographiques ou culturels. Chaque

groupe perçoit différemment les manifestations variables de ces caractères chez des populations différentes. Nos observations étant, dans une très large mesure, affectées par nos préjugés, nous sommes enclins à interpréter arbitrairement et inexactement toute variabilité qui se produit dans un groupe donné comme une différence fondamentale qui le sépare des autres de manière décisive.

5. Tels sont les faits scientifiques. Malheureusement dans la plupart des cas, le terme « race » n'est pas employé dans le sens défini ci-dessus. Beaucoup de gens appellent « race » tout groupe humain arbitrairement désigné comme tel. C'est ainsi que beaucoup de collectivités nationales, religieuses, géographiques ou culturelles, par suite de l'acception très lâche donnée à ce mot, ont été qualifiées de « races », alors que, de toute évidence, les Américains ne constituent pas une race, pas plus d'ailleurs que les Anglais, les Français ou toute autre nation : de même, ni les catholiques, ni les protestants, ni les musulmans, ni les juifs ne représentent des races; l'on ne peut définir comme groupes « raciaux » les peuples qui parlent l'anglais ou toute autre langue; les habitants de l'Islande, de l'Angleterre ou de l'Inde ne forment pas une race; et l'on ne saurait regarder comme membres d'une race particulière les individus qui participent à la culture turque, chinoise ou à toute autre.

6. Les groupes nationaux, religieux, géographiques, linguistiques ou culturels ne coïncident pas nécessairement avec les groupes raciaux, et les aspects culturels de ces groupes n'ont avec les caractères propres à la race aucun rapport génétique démontrable. Les graves erreurs entraînées par l'emploi du mot « race » dans le langage courant rendent souhaitable qu'on renonce complètement à ce terme lorsqu'on l'applique à l'espèce humaine et qu'on adopte l'expression de « groupes ethniques ».

7. Quelle est l'opinion des savants au sujet des grands groupes de l'espèce humaine que l'on reconnaît à l'heure actuelle ? Les races humaines ont été classées — et le sont encore — différemment selon les anthropologues, mais, en ce moment, la plupart d'entre eux sont d'accord pour diviser la majeure partie de l'espèce humaine en trois grands groupes, à savoir :

- Le groupe mongoloïde;
- Le groupe négroïde;
- Le groupe caucasoïde.

Or, les phénomènes biologiques qui ont été en quelque sorte cristallisés dans cette classification ont un caractère dynamique et non statique. Ces groupes n'étaient pas jadis ce qu'ils sont aujourd'hui et il y a tout lieu de croire qu'ils changeront encore à l'avenir.

8. On s'est souvent efforcé d'introduire des sous-groupes ethniques dans cette classification. L'accord est loin de régner sur le nombre de ces subdivisions et, de toute façon, la plupart d'entre elles n'ont pas encore été étudiées ni décrites.

9. Quelle que soit la classification qu'un anthropologue propose, il n'y fait jamais intervenir les caractères mentaux. Il est maintenant généralement admis que les tests psychologiques ne permettent pas, par eux-mêmes, de faire la part des aptitudes innées, d'une part, et des influences du milieu, de l'éducation et de l'enseignement, de l'autre. Toutes les fois qu'il a été possible d'éliminer les différences dues aux conditions de l'environnement physique et social, les tests ont démontré la ressemblance fondamentale des caractères intellectuels entre les différents groupes humains. En d'autres termes, si le milieu culturel donne aux membres des différents groupes ethniques des chances égales de faire valoir leurs aptitudes, ils atteignent, en moyenne, des résultats comparables. Les recherches scientifiques des dernières années confirment donc les paroles de Confucius (551-478 avant Jésus-Christ) : « La nature des hommes est identique; ce sont leurs coutumes qui les séparent. »

10. Les données scientifiques dont on dispose à l'heure actuelle ne corroborent pas la théorie selon laquelle les différences génétiques héréditaires constitueraient un facteur d'importance primordiale parmi les causes des différences qui se manifestent entre les cultures et les œuvres de la civilisation des divers peuples ou groupes ethniques. Elles nous apprennent à l'inverse que ces différences s'expliquent avant tout par l'histoire culturelle de chaque groupe. Les facteurs qui ont joué un rôle prépondérant dans l'évolution intellectuelle de l'homme sont sa faculté d'apprendre et sa plasticité. Cette double aptitude est l'apanage de tous les êtres humains. Elle constitue, en fait, un des caractères spécifiques de l'*Homo sapiens*.

11. On n'a jamais pu démontrer de façon décisive l'existence de différences innées de tempérament entre groupes humains.

Il est certain en revanche que, quelle que soit la nature des différences innées qu'il pourrait y avoir entre groupes, celles-ci sont en grande partie effacées par les différences individuelles et par celles qui proviennent du milieu.

12. Ni la personnalité ni le caractère ne relèvent de la race. Dans tous les groupes humains, on trouve des types très variés de personnalité et de caractère, et il n'y a aucune raison de croire que certains groupes humains soient à cet égard mieux partagés que d'autres.

13. Tous les faits qui ont pu être recueillis concernant les croisements de races attestent qu'ils n'ont cessé de se produire depuis les temps les plus reculés. A vrai dire, l'un des principaux mécanismes de la formation, de l'extinction ou de la fusion des races est précisément l'hybridation entre « races » ou groupes ethniques. Qui plus est, il n'a jamais pu être établi que les croisements de races aient des effets biologiques néfastes. La théorie selon laquelle des caractères physiques et mentaux défavorables (dysharmonie physique et dégénérescence mentale) se manifesteraient chez les métis n'a jamais été prouvée par des faits. Il n'existe donc pas de justification *biologique* pour interdire le mariage entre des individus appartenant à des groupes raciaux différents.

14. Il convient de distinguer entre la « race », fait biologique, et « le mythe de la race ». En réalité, la « race » est moins un phénomène biologique qu'un mythe social. Ce mythe a fait un mal immense sur le plan social et moral; récemment encore, il a coûté d'innombrables vies et causé des souffrances incalculables. Il empêche le développement normal de millions d'êtres humains et prive la civilisation de la collaboration effective d'esprits créateurs. On ne saurait se prévaloir de différences biologiques entre groupes ethniques pour pratiquer l'ostracisme ou pour prendre des mesures collectives. L'essentiel est l'unité de l'humanité, tant du point de vue biologique que du point de vue social. Reconnaître ce fait et régler sa conduite en conséquence, tel est le premier devoir de l'homme moderne. Au surplus, c'est simplement admettre ce qu'un célèbre biologiste écrivait en 1875 : « Au fur et à mesure que la civilisation humaine se développera et que les petites tribus se rassembleront en collectivités plus vastes, le simple bon sens fera comprendre à chaque individu que ses instincts sociaux et sa bonne volonté doivent s'étendre à tous les membres de la nation, même s'ils lui sont personnel-

lement inconnus. Une fois cette étape franchie, seuls des obstacles artificiels empêcheront l'individu d'accorder sa bonne volonté aux hommes de toutes les nations et de toutes les races. » Ainsi s'est exprimé Charles Darwin, dans *l'Origine de l'homme* (2<sup>e</sup> édition, 1875, pp. 187-188). En fait, toute l'histoire de l'humanité prouve que l'instinct de coopération est non seulement une tendance naturelle chez l'homme, mais qu'elle a des racines plus profondes que n'importe quelle tendance égocentrique. D'ailleurs, s'il en était autrement, siècles et millénaires seraient-ils témoins de ce développement des communautés humaines dans le sens d'une intégration et d'une organisation toujours plus grandes ?

15. Examinons maintenant les incidences de toutes ces considérations sur le problème de l'égalité entre les hommes. Il faut affirmer tout d'abord, et de la manière la plus catégorique, que l'égalité en tant que principe moral ne repose nullement sur la thèse que tous les êtres humains sont également doués. Il est bien évident, en effet, qu'au sein de tout groupe ethnique les individus diffèrent considérablement entre eux par leurs aptitudes. On a cependant exagéré les caractères différentiels entre groupes humains et l'on s'en est servi pour contester la valeur du principe éthique de l'égalité. C'est pourquoi nous jugeons utile d'exposer de façon formelle ce qui a été scientifiquement établi sur la question des différences entre individus et entre groupes.

I. Les anthropologues ne peuvent établir de classification raciale sur des caractères purement physiques et physiologiques.

II. Dans l'état actuel de nos connaissances, le bien-fondé de la thèse selon laquelle les groupes humains diffèrent les uns des autres par des traits psychologiquement innés, qu'il s'agisse de l'intelligence ou du tempérament, n'a pas encore été prouvé. Les recherches scientifiques révèlent que le niveau des aptitudes mentales est à peu près le même dans tous les groupes ethniques.

III. Les études historiques et sociologiques corroborent l'opinion selon laquelle les différences génétiques n'ont pas d'importance dans la détermination des différences sociales et culturelles existant entre différents groupes d'*Homo sapiens* et les changements sociaux et culturels au sein des différents groupes ont été, dans l'ensemble, indépendants des modifications dans leur constitution héréditaire. On a vu se produire des transformations sociales considérables

qui ne coïncident nullement avec des altérations du type racial.

IV. Rien ne prouve que le métissage, par lui-même, produise de mauvais résultats sur le plan biologique. Sur le plan social, les résultats, bons ou mauvais, auxquels il aboutit, sont dus à des facteurs d'ordre social.

V. Tout individu normal est capable de participer à la vie en commun, de comprendre la nature des devoirs réciproques et de respecter les obligations et les engagements mutuels. Les différences biologiques qui existent entre les membres des divers groupes ethniques n'affectent aucunement l'organisation politique ou sociale, la vie morale ou les rapports sociaux.

Enfin, les recherches biologiques viennent étayer l'éthique de la fraternité universelle; car l'homme est, par tendance innée, porté à la coopération et, si cet instinct ne trouve pas à se satisfaire, individus et nations en pâtissent également. L'homme est, de nature, un être social, qui ne parvient au plein développement de sa personnalité que par des échanges avec ses semblables. Tout refus de reconnaître ce lien social entre les hommes est cause de désintégration. C'est dans ce sens que tout homme est le gardien de son frère. Chaque être humain n'est qu'une parcelle de l'humanité, à laquelle il est indissolublement lié.

Déclaration rédigée à la Maison de l'Unesco, à Paris, par les experts dont les noms suivent :

Professeur Ernest Beaglehole (*Nouvelle-Zélande*)  
Professeur Juan Comas (*Mexique*)  
Professeur L. A. Costa Pinto (*Brésil*)  
Professeur Franklin Frazier (*États-Unis*)  
Professeur Morris Ginsberg (*Royaume-Uni*)  
D<sup>r</sup> Humayun Kabir (*Inde*)  
Professeur Claude Lévi-Strauss (*France*)  
Professeur Ashley Montagu (*États-Unis*) Rapporteur.

Texte révisé par le Professeur Montagu, d'après les suggestions émanant des personnalités suivantes : MM. Hadley Cantrel, E. G. Conklin, Gunnar Dahlberg, Théodosius Dobshansky, L. C. Dunn, Donald Hager, Julian Huxley, Otto Klineberg, Wilbert Moore, H. J. Muller, Gunnar Myrdal, Joseph Needham, Curt Stern.